

## PLUi-H APPROUVÉ

par délibération du Conseil de Toulouse Métropole du 18/12/2025



### 5 – Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

**5D – OAP par commune**

**5D14 – Drémil-Lafage**



## Sommaire

### **5 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

#### **5D – OAP par commune**

#### **5D14 - OAP Drémil-Lafage**

**- La Mouyssaguèse**





## Situation

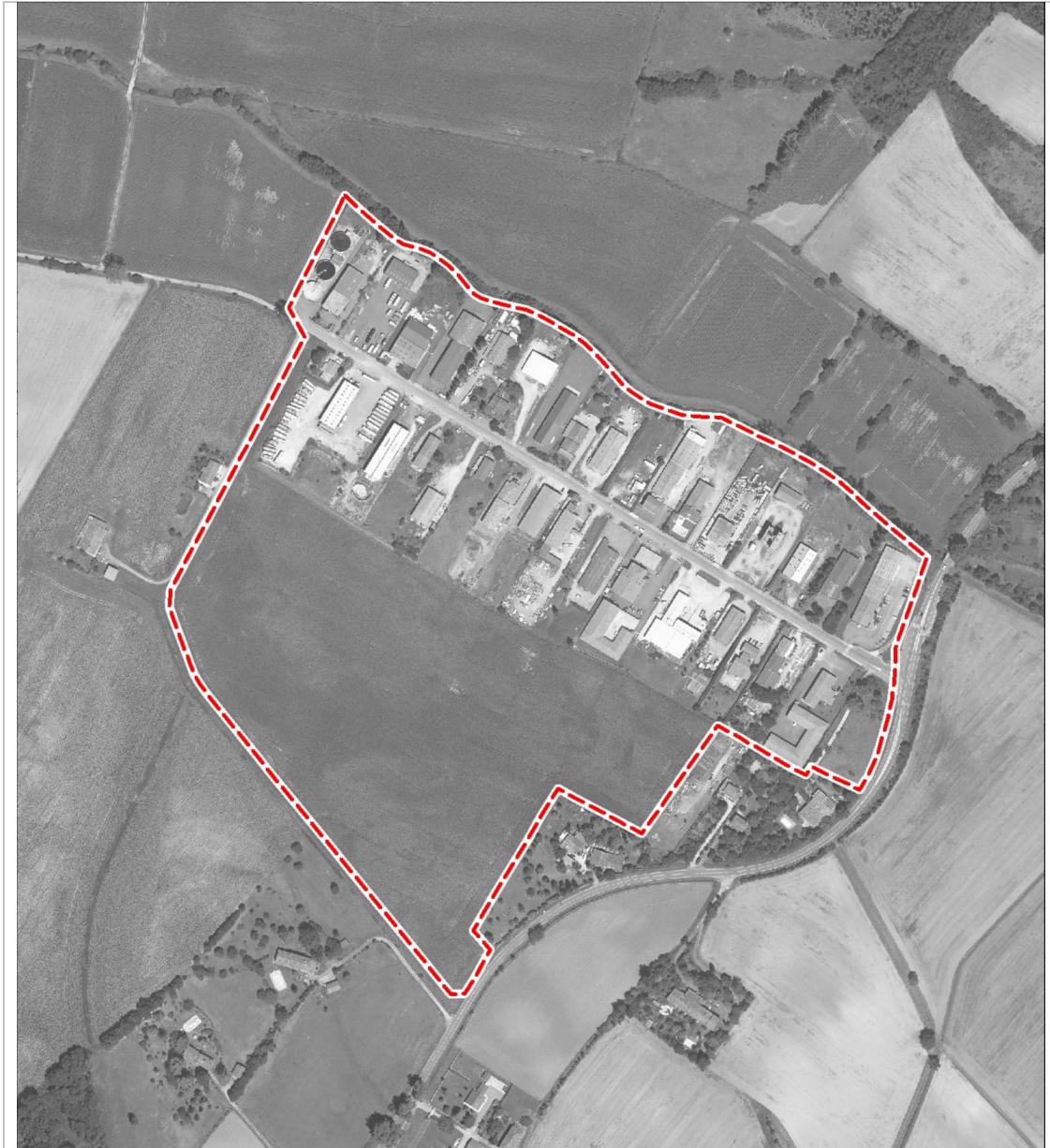
**22,74 ha**

Le territoire de l'OAP est situé dans le pôle territorial Est de Toulouse Métropole, à l'est du territoire communal en limite avec les communes de Flourens et de Mons, dans la vallée de la Seillonne, le long de la RD 826

## Objectifs généraux

Article L151-7 du Code de l'Urbanisme

- Mettre en valeur l'environnement
- **Mettre en valeur les paysages**
- **Mettre en valeur les entrées de villes**
- Mettre en valeur le patrimoine
- Lutter contre l'insalubrité
- Permettre le renouvellement urbain
- **Assurer le développement de la commune**



## ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT

## La zone d'activités de la Mouyssaguèse

## Secteurs à projets

## Éléments de programmation du projet

- 1 • Permettre l'installation d'activités diversifiées et de qualité, de bureaux, de services et proposer un choix de surfaces d'activités

## Principes de qualité architecturale et d'insertion dans le tissu urbain environnant

- 2 • Requalifier la zone d'activités à l'occasion de l'extension vers le sud par une composition forte

## Principes paysagers à valoriser ou à créer

- 3 • Protéger le secteur d'habitat diffus par un écran végétal

## Desserte des terrains par les voies

- Mailler, multiplier les liaisons tous modes
  - Créer un nouvel accès depuis la RD 826 et sécuriser l'accès existant (éviter l'implantation d'activités générant des flux de poids lourds Importants)

